Concentration dans les médias : appel à contributions écrites

Officiellement instituée par décret du 8 mars dernier, la commission chargée d'examiner les problèmes de concentration dans les médias, dite ?Commission Lancelot?, du nom de son président, a débuté ses travaux et annoncé qu'elle souhaitait recueillir les observations des différents acteurs des professions intéressées sur la pertinence et l'efficacité du dispositif de contrôle des concentrations. Pratiquement, la Commission « invite les représentants des sociétés ou organisations qui le souhaiteraient, et notamment ceux qui exercent leur activité dans le domaine de la presse écrite (y compris la diffusion), de l'audiovisuel (production et diffusion), des régies publicitaires, de la téléphonie mobile ou encore de l'internet, à lui faire parvenir, par écrit et sous forme synthétique, tous les éléments d'information de nature à éclairer ses réflexions». Ceux-ci sont à adresser à : commission-lancelot@ pm.gouv.fr. Rappelons qu'aux termes du décret l'instituant, la commission « remettra son rapport au Premier ministre avant le 1er juillet 2005».